

## Personnes sans domicile stable ou fixe : revue des pratiques et des connaissances sur le recours à la vaccination contre la Covid-19

En mai 2021, plus de 120 chercheurs, acteurs et décideurs ont partagé leurs connaissances et leurs pratiques pour favoriser l'accès à la vaccination contre la Covid-19 des personnes en situation de précarité due à l'exclusion liée au logement (sans-abri, bidonvilles, aires d'accueil, personnes hébergées). Ce groupe de Mobilisation des connaissances (MobCo), piloté par Santé publique France, a permis de définir collectivement des pistes d'action.

Les premiers travaux de ce groupe ont permis d'identifier trois points-clés :

- L'organisation du système de santé doit être structurée par un pilotage collectivement bien identifié. La répartition du rôle des différents acteurs de l'exécution de la stratégie vaccinale doit également être bien définie. Cette organisation doit faciliter l'intervention des acteurs locaux et des associations pour une mobilisation efficace des populations grâce aux relations de confiance préexistantes.
- L'organisation de la vaccination doit intégrer des actions réitérées d'information, d'éducation et de communication auprès des populations, au plus près de leurs lieux de vie. Ces actions doivent être réalisées par les acteurs locaux préalablement formés à ces questions grâce à des équipes mobiles sanitaires et sociales. Ces équipes permettent d'intégrer des actions de vaccination aux soins de santé et aux services courants, par l'instauration d'un parcours de vaccination facilité, avec une démarche de « (r)amener vers » les

centres de vaccination et d'« aller-vers » les populations au sein des lieux de vie.

- Les actions de vaccination doivent prendre en compte l'existence de facteurs limitants comme :

- la forte compétitivité des besoins primaires (logement, sécurité, travail, accès à l'eau, alimentation ; prise en charge des enfants ; un éventuel contexte de prise de substances addictives) ;
- une grande mobilité ;
- un faible niveau de littératie en santé et de littératie numérique ;
- la barrière de la langue ;
- l'éloignement des systèmes institutionnels ;
- une faible perception de l'utilité de la vaccination ou de la menace de la Covid.

Tous ces facteurs contextuels sont prégnants au sein de ces populations et nécessitent une analyse fine et spécifique, en situation et en temps réels.

Le rapport sur MobCo vaccination anti-Covid sera publié au mois de janvier 2022 sur le site de Santé publique France.

Suite aux échanges structurés via le webinaire MobCo sur la vaccination contre la Covid-19 auprès des personnes en situation de précarité, deux actions de co-construction ont été mises en place :

1. Un projet de recherche appliquée via l'étude Prevac coordonnée au moyen d'un partenariat entre Epicentre et Santé publique France doit évaluer la couverture vaccinale contre la Covid-19 auprès des personnes très

précaires, en relation avec plusieurs partenaires (Médecins sans frontières, Médecins du monde, Samusocial, Interlogement 93, Croix-Rouge française et les agences régionales de santé (ARS) d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

2. Une lettre d'information sous forme de questions-réponses est co-élaborée pour répondre aux besoins de connaissances des acteurs de terrain en première ligne auprès des populations précaires qui ont plus de difficultés dans le parcours vaccinal contre la Covid-19. Cette lettre d'information prend en compte les nouvelles connaissances au jour le jour. Elle vise à faciliter les échanges autour de la vaccination anti-Covid avec les publics en situation de précarité : personnes sans abri, migrants, gens du voyage, travailleurs du sexe, etc. Au-delà de ce premier bilan synthétique, le prochain numéro de *La Santé en action* publiera un article plus détaillé sur les principaux résultats de MobCo. ■

### Pour en savoir plus

- Lien pour s'abonner à la lettre d'information : En ligne : [http://spec.wewmanager.com/com\\_clients/2013/20211119-tl-SantéPublique-MOBCO/Mobco.html](http://spec.wewmanager.com/com_clients/2013/20211119-tl-SantéPublique-MOBCO/Mobco.html).
- Le rapport *Populations en grande précarité et Covid-19 : partage des connaissances pour améliorer la prévention et les actions en lien avec la MobCo dépistage Covid-19 en 2020* est disponible en ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/populations-en-grande-precarite-et-covid-19-partage-des-connaissances-pour-ameliorer-la-prevention-et-les-actions>

la  
**Santé**  
en action

est éditée par :  
**Santé publique France**  
12, rue du Val d'Osne  
94415 Saint-Maurice Cedex – France  
Tél. : 01 41 79 67 00  
Fax : 01 41 79 67 67  
[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Etablissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé, l'agence a été créée par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 et fait partie de la loi de modernisation du système de santé (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016).

Directrice de la publication :  
**Laetitia Huiart**

### RÉDACTION

Rédacteur en chef :  
**Yves Géry**  
Assistante de rédaction :  
**Danielle Belpaume**

### PHOTOS :

**Couverture** : © Sébastien Duijndam  
**Page 13** : © Studio Chlorophylle  
**Pages 14, 16** : © François Chobeaux  
**Pages 21, 25, 26, 42** : © Sébastien Godefroy  
**Page 22** : © Pierre Faure  
**Page 28** : © Thierry Chenu - Ville de Grenoble  
**Pages 32, 33** : © Marc Helleboid  
**Page 34** : © Roziane Silva Barbosa  
**Page 36** : © Sophie Pinto

**Page 37** : © Adrien Mesroua  
**Pages 39, 40, 41** : Mari Trini  
**Page 45** : © Association ASETIS

### FABRICATION

Conception graphique : **offparis.fr**  
Réalisation graphique : **Jouve**  
Impression : **Imprimeries La Galiote Prenant**

### ADMINISTRATION

Gestion des abonnements :  
**Marie-Josée Bouzidi** (01 71 80 16 57)  
[sante-action-abo@santepubliquefrance.fr](mailto:sante-action-abo@santepubliquefrance.fr)  
N° ISSN : 2270-3624  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2021  
Tirage : 7 000 exemplaires

Les titres, intertitres et chapeaux sont de la responsabilité de la rédaction